

Fonds de Solidarité pour le Logement de la Métropole de Lyon

(cf. règlement intérieur du 11 juillet 2016, modifié le 10 décembre 2018)

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR SOLLICITER UNE AIDE du FSL

Composition de mon ménage	Personne isolée	Couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple
Nombre d'enfants*	0	0	1	2	3	4
Plafonds de ressources mensuelles pour solliciter une aide	1 032 €	1 290 €	1 720 €	2 150 €	2 580 €	3 010 €

Seront également pris en compte dans le calcul, l'accueil d'enfants en résidence alternée ou en droit de visite ou d'hébergement. De même devra être également précisé l'hébergement au sein du logement d'autres personnes non titulaires du bail et disposant de ressources en propre. Le cas échéant, ces éléments seront à renseigner dans le formulaire de demande.

A titre exceptionnel, une aide peut s'envisager si mes ressources ne sont pas supérieures au montant renseigné ci-dessous :

Composition de mon ménage	Personne isolée	Couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple	Famille monoparentale Ou couple
ressources maximum	1 200 €	1 500 €	2000 €	2 500 €	3000 €	3 500 €
Nombre d'enfants*	0	0	1	2	3	4

Au-delà de ces montants, la demande est considérée comme hors critère pour l'octroi d'une aide.